



# DE ROUBAIX-TOURCOING

LE 21 JANVIER

Le RÉVEIL DU NORD  
commencera la Publication  
du grand Roman-Ciné

## LES DEUX

### GAMINES

de Louis FEUILLADE  
ADAPTÉ PAR PAUL CARTOUX  
Film GAUMONT

LE 21 JANVIER

## La fâcheuse rupture

Dans deux articles des 20 et 29 décembre dernier, j'indiquais les raisons qui permettaient de voir sortir quand même du Congrès de Tours, une motion d'unité dans notre Parti socialiste. L'accord était à peu près unanime dans les tendances pour renouer nos méthodes d'action nationale et internationale à la leur des événements passés et de ceux que nous pouvons percevoir dans le présent et pour le prochain avenir.

Les déclarations apportées par Frossard, notamment au Congrès de la Seine, le 23 novembre 1920 ; la volonté marquée par beaucoup de camarades dans un grand nombre de Fédérations qui, bien qu'ayant donné leur adhésion à la 3e Internationale se refusaient à la manœuvrer des exclusions, pouvaient faire espérer que notre unité socialiste se serait à nouveau affirmée dans une résolution commune.

Hélas ! les choses ont tourné au tragique ; notre unité est, du moins momentanément rompue. Il se serait probablement été autrement si un nouveau télégramme de Moscou, signé Zinoviev n'était venu aggraver la situation en plein Congrès.

« Nous pouvons nous solidariser, seul sur quelques points, avec la motion présentée à ce Congrès (à Tours) par Souverain et Loriot. Mais la motion portant les signatures de Longuet et de Paul Faure dénote chez ses auteurs un tel esprit de réformisme mesquin et chicanier que nous ne serions l'admettre un instant.

« Longuet et ses amis ont été et restent des agents déterminés de l'influence bourgeoise sur le prolétariat.

« L'Internationale communiste ne peut avoir rien de commun avec les auteurs d'une pareille motion... »

Ce télégramme moscovite du ton impératif et injurieux et où la motion Cahin-Frossard y devient la motion Souverain-Loriot, en dit plus long qu'un discours, sur la suite à prévoir même après l'exclusion réclamer impérieusement de Longuet et de ses amis.

Le discours de Clara Zetkin accentua ce trouble quand elle jeta ces paroles : « Les yeux des communistes de tout l'univers sont fixés sur votre Congrès. Vous devez vous diviser pour arriver à l'union ».

Cette ingérence dans l'ordre intérieur de notre Section de l'Internationale Ouvrière à la fois maladroite et injurieuse, ne pouvait qu'accentuer le malaise et conduire à la rupture.

En vain notre camarade Mistral, un des minoritaires de la première heure avec Longuet, durant la guerre, tenta-t-il de sauver notre unité en déposant la motion suivante :

« Le Congrès, en présence du télégramme du Comité exécutif de la IIIe Internationale, déclare se refuser à prêter aux exclusions de mandats par ce télégramme et proclame sa volonté de maintenir l'unité étroite du Parti ».

Cette motion, toute de conciliation, fut repoussée à la majorité et consacra la rupture.

Notre grand Parti socialiste, unifié par la volonté des citoyens Vaillant-Gussède et Jaures est soigné.

Nous, nous restons avec notre Parti socialiste Section Française de l'Internationale Ouvrière, dont le chapitre premier est fondé sur les principes suivants :

« Entente et action internationale des travailleurs ; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir » et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste ».

Nos camarades qui veulent comme nous l'union de tous les socialistes et refaire l'unité totale internationale socialiste, peuvent s'abriter sans déchoir sous la formule énoncée plus haut.

Ch. GONIAUX,  
Député du Nord.

Une conférence de M. Caillaux  
L'ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL  
PRÉCISE L'IMPOT SUR LE CAPITAL  
Troyes, 17 janvier. — M. Caillaux a fait hier soir, sur la situation économique et financière, une conférence au cours de laquelle il a entrepris de démontrer la nécessité soit d'un impôt sur le capital, soit de l'insubordination des

## Un étrange fonctionnaire

Repris de justice, condamné pour escroquerie, faux et usage de faux, il renouvelle ses exploits et subtilise plus de trois cent mille francs...

Bruxelles, 17 janvier. — Comme nous l'avons raconté, l'industriel belge d'origine au parquet de Bruxelles, vient de lancer un mandat d'arrêt en charge d'un employé du Département des Restitutions coupable d'une fraude considérable combinée avec une ingéniosité, une habileté, une audace déconcertantes. Engagé, après l'armistice, au Département un question, après avoir probablement inspiré confiance en produisant de faux certificats, Jean-Oscar F... né à Anvers en 1869, savait que les boches avaient restitué 800 millions en valeurs diverses et en espèces. Il les fit acheter de banque, espèces étaient enfermées dans des sacs auxquels étaient attachés des fiches indiquant la provenance des valeurs. Les 800 millions étaient déposés dans les coffres de la Banque Nationale. Or, un sac renfermant 300.000 francs en numéraire n'avait pas d'étiquette et il n'avait pu passer à l'inspection que le propriétaire, F..., apprît ce détail, et conçut le criminel projet de s'approprier le précieux ballot.

Voici ce qu'il imagina : se rendit dans un couvent de religieuses de Westroosebeke, près d'Ypres, pillé pendant la guerre par les allemands et en possession de plusieurs millions de francs. Il demanda des précisions. Fonctionnaire du gouvernement, il désirait savoir le montant de l'argent volé afin d'en assurer le remboursement, sur les millions rendus. La supérieure déclara ne pouvoir fixer exactement le montant de la somme pillée.

M. F... revint à Bruxelles. Il commença par adresser au gouvernement une demande en restitution d'une somme de 346.500 francs. Ce fait, étant signé du nom de la supérieure. Le Département fit une enquête et l'on découvrit naturellement à la Banque Nationale, le sac, non étiqueté, aux 300.000 francs. C'était évidemment la grande partie du vol. On envoya un courrier de Westroosebeke par les guerriers belges, et il fut décidé de donner suite à la réclamation. On envoya un courrier à la supérieure un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

M. F... n'obtenant pas l'envoi du pli recommandé, il prit le train pour Westroosebeke et arriva au couvent. Les traits décomposés, les larmes aux yeux. Au parloir, il émut la supérieure en lui racontant la grande partie du vol. Elle lui remit un pli recommandé qui l'invitait à se présenter au Département des Restitutions où un mandat de 346.500 francs sur la Banque Nationale lui serait remis. Il lui était ordonné de se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration en bonne et due forme.

## Installation du Cabinet Briand

Les nouveaux Ministres ont pris possession de leurs services

La Conférence Interalliée est ajournée au 24 Janvier

L'« Officiel » a publié hier le décret nommant les nouveaux ministres et constituant le sixième ministère Briand. On s'accorde à reconnaître que le nouveau cabinet est particulièrement tenu compte, dans l'attribution des portefeuilles, des compétences montrées par les hommes politiques dont il s'assurait la collaboration.

Les Ministres tiennent conseil

Paris, 17 janvier. — Les nouveaux ministres se sont réunis ce matin, lundi, à 9 heures, au ministère des Travaux publics, sous la présidence de M. Briand. La séance a duré jusqu'à midi.

Il a été procédé à la désignation des sous-secrétaires d'Etat. Ceux-ci seront convoqués par le président du Conseil qui fera connaître leurs noms à l'issue du Conseil de cabinet qui se tiendra, à 4 heures, au ministère des Affaires étrangères.

Remise des services

A l'issue de la réunion des ministres, M. Briand s'est rendu au ministère des Affaires étrangères, où M. Georges Leygues lui a fait la remise des services. M. Briand a été reçu, aussitôt après, un long entretien avec M. Philippe Berthelot, secrétaire général du ministère.

M. Louis Barthe s'est rendu cet après-midi, à 3 heures, au ministère de la Guerre, où M. Raiberti lui a fait la remise des services et lui a présenté les directeurs de son département. Avant de se rendre au ministère de la Guerre, M. Louis Barthe avait tenu à faire visite aux trois maréchaux de France.

M. Moncey, garde des sceaux, s'est rendu, à 2 heures 30 à la Chancellerie, place Vendôme, où M. Lhopiteau lui a fait la remise des services et lui a présenté les directeurs du ministère.

M. Loucheur, ministre des Régions Libérées et des Réparations, ainsi que M. Daniel Vincent, ministre du Travail, ont pris possession cet après-midi des services de leurs ministères.

D'autre part, M. Léon Bérand, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Lechevalier, ministre de l'Agriculture, et M. Diot, ministre du Commerce, ont rendu visite à leurs prédécesseurs ; mais la transmission des pouvoirs n'aura lieu que demain matin, dans ces trois ministères.

M. Guist'hau s'est rendu cet après-midi, à 3 heures, au ministère de la Marine, où M. Landry lui a fait la remise des services et lui a présenté les directeurs de son département.

La Déclaration Ministérielle

Une série d'interpellations

Il est probable que le gouvernement se présentera mercredi ou jeudi devant les Chambres, où serait faite la déclaration ministérielle.

Après la lecture de la déclaration ministérielle, M. Briand se déclarera sur la disposition de la Chambre pour la discussion des différents interpellations. Les interpellateurs qui restent inscrits sont M. Margaine et M. de Chapdelaine, sur les affaires extérieures ; M. Pressac, sur la politique ouvrière ; MM. de Baulieu, de la Roche, de la Roche, sur la politique générale ; M. Lafache sur la politique du B. M. Herriot s'est fait inscrire pour prendre part au débat au nom du groupe radical et radical-socialiste.

Enfin, M. Henri Laudier, député du Cher, a demandé au président du Conseil et au président de la Chambre une demande d'interpellation sur la politique générale du gouvernement.

Le Gouvernement et les Syndicats

Les députés Pressac, Blum et un certain nombre de leurs collègues du Parti socialiste ont déposé une demande d'interpellation sur la politique du Gouvernement à l'égard des organisations ouvrières.

Interpellation sur le chômage

Mouret, député socialiste, a déposé une demande d'interpellation sur la politique économique du Gouvernement et la crise du chômage en France.

On a vu d'autre part que M. Fergoet interpellera sur la composition du nouveau ministère.

M. Magne, député du Gard, membre du groupe des indépendants (droite), a déposé une demande d'interpellation sur les tendances de la politique intérieure.

Récriminations au Sénat

Le nouveau Cabinet est accueilli favorablement au Sénat, où l'on a confiance dans la réussite habituelle de M. Briand.

Le choix de M. Marraud pour le ministère de l'Intérieur est particulièrement apprécié.

Celui de M. Doumer, pour les Finances, ne l'est pas moins. On trouve, toutefois, que la part du Sénat dans la répartition des portefeuilles continue à être trop restreinte. Il y a, en effet, comme précédemment, le reste, que deux sénateurs dans la liste des nouveaux ministres. On regrette, à gauche, l'absence de M. Paul Strauss à l'Hygiène ; à droite, celle de M. Tournon au Commerce.

Il est probable que ce sentiment du Sénat sur ce que ses membres considèrent comme une diminution de la Haute-Assemblée se traduira prochainement par le dépôt d'une interpellation ne visant pas le cabinet Briand, mais demandant pour venir que la proposition de responsabilité gouvernementale des deux Assemblées soit mieux observée.

préoccupations parlementaires. Les explications que M. Briand ne manquera pas de donner à la Chambre, en réponse aux interpellations déjà déposées, et comme complément à des clarifications ministérielles, seront donc, fort probablement approuvées par une très forte majorité de députés de toutes nuances, soucieux de donner au chef du Gouvernement, à la veille de négociations interalliées de la plus haute gravité, toute l'autorité que procure à un président du Conseil la confiance entière des représentants du pays.

Les quelques membres de l'Assemblée qui font exception et qui appartiennent aussi bien à la droite qu'à la gauche, formulent leurs réserves sur deux points : les bases sur lesquelles le chef de quelques collaborateurs du nouveau président du Conseil et le regret de voir certains hommes, comme M. Raiberti, abandonner leur portefeuille.

Nouveaux Réunion des Ministres

Les ministres se sont réunis ce soir, à 16 h., en Conseil de Cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Briand. La délibération s'est prolongée jusqu'à 6 h. 30. Elle a été presque tout entière consacrée à l'échange de vues sur les principes que les différents ministères devront adopter dans la déclaration ministérielle. Ce échange de vues se poursuivra dans un nouveau Conseil de Cabinet qui se tiendra ce soir, à 9 heures, au Quai d'Orsay.

Les termes de la déclaration ministérielle seront arrêtés au cours d'une réunion des ministres qui aura lieu demain matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand. Le Cabinet se présentera mercredi devant les Chambres.

La Conférence des Alliés

Elle se réunira à Paris le 24 Janvier

En raison de la crise ministérielle en France, le gouvernement britannique averti qu'il ajournerait la conférence, d'abord fixée au 19 courant.

Le gouvernement français répondit qu'il confie à ce que la conférence ait lieu le 24 janvier.

Elle durera probablement quatre jours. Il n'est pas certain que le premier ministre italien et le premier ministre belge soient présents à cette conférence.

Dans tous les cas, il a été décidé que le comte Sforza, ministre italien des Affaires étrangères, y prendra part. Il n'a pas été question d'inviter les Allemands.

Le Cabinet Briand et l'Opinion à l'étranger

EN ANGLETERRE

Londres, 17 janvier. — L'opinion salue avec satisfaction l'accession de M. Briand au pouvoir et la lucidité, la souplesse et l'équilibre de son esprit.

Le « Daily Telegraph » considère que l'absence de MM. Poincaré et Viviani du nouveau cabinet, ne rendra pas la position de M. Briand plus difficile lorsqu'il fera face à la Chambre, et à la majorité nationale et conservatrice.

Tous les journaux du matin sont unanimes à se réjouir de la formation du cabinet Briand.

Le nouveau président du Conseil, écrit le « Daily Mail », inspire confiance par sa modération, sa fermeté et ses hauts talents.

Le « Daily News » dit que la continuation de la politique étrangère, innovée par M. Millerand, sera bonne pour les relations anglo-françaises et pour la paix de l'Europe et qu'elle a des chances de provoquer, de la part de l'Allemagne, une honnête résolution d'écouter le traité de paix.

Il est agréable de rappeler, dit le « Times », dans son éditorial, que lorsqu'il remplit les mêmes fonctions pendant la guerre, le nouveau président du Conseil français a toujours été, avec les hommes d'Etat britanniques, des relations empreintes de la plus grande cordialité.

Après avoir retracé brièvement la carrière politique de M. Briand et de ses principaux collaborateurs, le « Times » dit que la discussion entre les deux gouvernements des problèmes économiques, doit pouvoir se faire sans nouvelles difficultés, car aucun changement de cabinet ou de personnalités ne peut porter atteinte à la vérité fondamentale qui est à la base de l'Entente, à savoir qu'une amitié réciproque est essentielle aux deux peuples.

Le « Daily News » dit que le nouveau cabinet Briand est assuré d'un vote de confiance à la Chambre, dit que la déclaration selon laquelle la politique étrangère de M. Briand est approuvée par M. Briand, est rassurante parce qu'elle indique que les principes de la politique étrangère de M. Briand sont ceux de la politique anglaise.

Les hommes politiques commentent favorablement la constitution du ministère Briand. Les journaux libéraux et conservateurs, les milieux parlementaires lui accordent les mêmes sentiments de confiance et de sympathie.

Le « Messager » écrit : M. Briand est un ami sincère de l'Italie et il lui a réussi à former rapidement un cabinet qui, selon les prévisions, doit pouvoir se faire sans nouvelles difficultés, car aucun changement de cabinet ou de personnalités ne peut porter atteinte à la vérité fondamentale qui est à la base de l'Entente, à savoir qu'une amitié réciproque est essentielle aux deux peuples.

Le « Daily News » dit que le nouveau cabinet Briand est assuré d'un vote de confiance à la Chambre, dit que la déclaration selon laquelle la politique étrangère de M. Briand est approuvée par M. Briand, est rassurante parce qu'elle indique que les principes de la politique étrangère de M. Briand sont ceux de la politique anglaise.

Le « Daily News » dit que le nouveau cabinet Briand est assuré d'un vote de confiance à la Chambre, dit que la déclaration selon laquelle la politique étrangère de M. Briand est approuvée par M. Briand, est rassurante parce qu'elle indique que les principes de la politique étrangère de M. Briand sont ceux de la politique anglaise.

Le « Daily News » dit que le nouveau cabinet Briand est assuré d'un vote de confiance à la Chambre, dit que la déclaration selon laquelle la politique étrangère de M. Briand est approuvée par M. Briand, est rassurante parce qu'elle indique que les principes de la politique étrangère de M. Briand sont ceux de la politique anglaise.

Le « Daily News » dit que le nouveau cabinet Briand est assuré d'un vote de confiance à la Chambre, dit que la déclaration selon laquelle la politique étrangère de M. Briand est approuvée par M. Briand, est rassurante parce qu'elle indique que les principes de la politique étrangère de M. Briand sont ceux de la politique anglaise.

## Le Prix de la Bière

On prévoit dans le Nord une baisse importante et prochaine

Sous ce titre, notre confrère parisien Excelsior appuie en ces termes les arguments que nous avons dernièrement exposés pour la diminution du prix de la bière :

La baisse qui s'accentue sur toutes les matières alimentaires est sur le point d'avoir son effet — dans de notables proportions — sur la bière traditionnelle du Nord : la bière.

Certes, il ne faut pas compter revenir de sitôt aux temps bienheureux d'avant-guerre, où la bière valait à l'estimé l'ami le bon chapeau « sans faux-cou ». Néanmoins, on peut escompter d'ici peu de temps une baisse fort appréciable qui pourrait atteindre 50 % d'un coup, à en croire les optimistes.

Ces agréables perspectives m'ont été confirmées par une personnalité lilloise bien placée pour donner, sur ce point, des renseignements autorisés.

— Nul, m'a déclaré mon interlocuteur, ne peut nier aujourd'hui la baisse qui se fait sentir depuis quelques temps déjà sur les matières premières. La courbe des prix pour certaines marchandises a même l'aspect d'une chute rapide vers les prix d'avant-guerre, et quand elle ne les a pas déjà atteints.

La plupart des prix nécessaires à la fabrication de la bière ont baissé dans de notables proportions.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.

Le malt a baissé également de près de 50 % puisque le quintal qui se vendait à 30 fr. 500 francs les 50 kilos, vaut aujourd'hui environ 300 francs. Le houblon d'Alsace est au cours de 500 francs, alors qu'il y a deux mois à peine il était coté 900 francs.